1…..e réunion, … 2021

1 Questions générales

1.1 Titre

Rapport abrégé de la 93e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), via KUDO, 14-16 décembre 2020

Pour examen par le GR-… lors de sa réunion du … 2021

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 93e réunion via KUDO en raison de la crise sanitaire actuelle, du 14 au 16 décembre 2020, sous la présidence de M. Morten RUUD (Norvège).

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants, est disponible auprès du Secrétariat (DGI-CDDH@coe.int).

Points pour décision du Comité des Ministres

Au cours de cette réunion, le CDDH a décidé de:

(a) Soumettre au Comité des Ministres, pour éventuelle adoption, les deux projets d'instruments suivants :

(i) Projet de Recommandation CM/Rec(2021)… du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes. En adoptant ce projet d'instrument, le CDDH a considéré que les travaux de son Groupe de rédaction CDDH-INST sont terminés ;

(ii) Projet de Recommandation CM/Rec(2021)… du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

(b) Proposer au Comité des Ministres de reporter jusqu'en 2022 le mandat donné au CDDH dans le domaine des droits de l'homme et l'intelligence artificielle, afin que le CDDH commence ses travaux à la lumière des conclusions auxquelles parviendront en 2021 d'autres instances, notamment le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI). Pendant cette période le CDDH continuera à suivre les travaux de ces instances et y apportera sa contribution le cas échéant.

Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a réélu le Président M. Morten RUUD (Norvège) et la Vice-Présidente Mme Kristīne LĪCIS (Lettonie) et élu deux membres du Bureau (Mme Brigitte OHMS (Autriche) et Mme Babette KOOPMAN (Pays-Bas)). Il a étendu jusqu'à fin 2021 le mandat actuel du Président de son Comité d'experts sur le système de la Convention (DH-SYSC, M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)) et nommé Mme Krista OINONEN (Finlande) Rapporteur sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses ainsi que Mme Nicola WENZEL (Allemagne) Rapporteur sur les droits de l'homme et les entreprises.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme, le CDDH a :

- Pris note des décisions du Comité des Ministres – « Garantir l'efficacité à long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme : évaluation du processus d'Interlaken et voie à suivre » (4 novembre 2020) ;

- Pris note des progrès accomplis et des difficultés subsistantes dans les travaux en cours au sein du Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« Groupe 47+1 ») ;

- Donné des orientations à son Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV) concernant en particulier la portée de son mandat et pris note de l'état de préparation de la Conférence de haut niveau sur ces questions qui aura lieu en avril 2021, organisé par la Présidence allemande du Comité des Ministres ;

- Donné des orientations à son Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V) concernant en particulier la portée de son mandat ;

- Poursuivi la préparation du Séminaire *Pluricourts - CDDH* : *Mise en œuvre nationale de la Convention européenne des droits de l'homme - Comment mettre en pratique la « responsabilité partagée » ?* (Strasbourg, juin 2021) ;

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- Echangé des vues et décidé de la procédure pour finaliser, début 2021, son Exposé des motifs concernant la future Recommandation CM/Rec(2021)… du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens pouvant être utilisés pour la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et pour la peine de mort ;

- Echangé des vues en ce qui concerne les conséquences de l'actuelle crise sanitaire dans les Etats membres en termes de protection et promotion des droits de l'homme et exprimé sa disponibilité pour approfondir ces questions à la lumière des éventuelles décisions qui seront prises par le Comité des Ministres ;

- Adopté par procédure écrite avant la présente réunion ses commentaires à l'intention du Comité des Ministres sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2166(2019) – *"Droits de l'homme et entreprises – quel suivi à la Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des Ministres ?"* et 2171(2020) - "*Action concertée contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants" ;*

- Pris note du suivi envisagé en 2021 par la Secrétaire Générale aux travaux du CDDH sur le renforcement de la protection des droits sociaux en Europe ;

- Pris note de l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (*Convention de Tromsø)* et du calendrier en vue de la mise en place en 2021 des mécanismes de suivi prévus par cette Convention ;

- Constitué son Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) chargé de finaliser un Manuel révisé sur les droits de l'homme et l'environnement et d'élaborer un projet d'instrument non contraignant du Comité des Ministres (p. ex. une Recommandation ; des Lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement ;

- Organisé ses travaux pour 2021 sur :
  (i) La mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'homme et les entreprises ;
  (ii) La mise en œuvre des Lignes directrices du CM (2016) sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses ;
  (iii) L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les droits de l'homme ;
  (iv) L'éventuelle contribution du CDDH aux activités visant à améliorer la protection des droits sociaux ;
  (v) La migration et les droits de l'homme ;
  (vi) La préparation du Programme d'activités du CDDH et du DH-SYSC pour 2022-2023 ;
- Echangé des vues et appuyé les décisions du Comité de bioéthique (DH-BIO) concernant l'organisation de ses activités pour 2021 dans le cadre de son Plan d'action stratégique 2020–2025 ;
- Adopté une fiche thématique afin d'aider ses comités et groupes de rédaction à intégrer l'égalité de genre dans tous leurs travaux ;
- Pris note des informations fournies par ses points focaux auprès d'autres instances ;
- Décidé des personnalités à inviter à ses prochaines réunions ;
- Echangé des vues sur l'état des signatures et ratifications des conventions dont le CDDH a la charge ;
- Pris note des publications récentes des travaux du CDDH et décidé des publications prioritaires en 2021 ;
- Adopté son calendrier provisoire des réunions pour 2021.

Ressources nécessaires

Le CDDH demande instamment que son Secrétariat puisse disposer des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement des travaux qui lui sont confiés, en particulier concernant (i) les travaux menés par le DH-SYSC sur le système de la Convention ainsi que les divers événements y afférents (Conférences, Séminaires) pour lesquels ce même Secrétariat est sollicité et (ii) la mise en place des mécanismes prévus par la *Convention de* Tromsø et d'une plateforme numérique dédiée.
Le CDDH a noté par ailleurs que plusieurs travaux supplémentaires pourraient lui être confiés par le Comité des Ministres en 2021, en ce qui concerne notamment les conséquences de l'actuelle crise sanitaire dans les Etats membres en termes de protection et promotion des droits de l'homme.

Évaluation des activités menées à bien

Comme cela été envisagé, le CDDH a finalisé, avant la fin du présent biennium, deux projets de Recommandation (institutions nationales des droits de l'homme ; interdiction du commerce de biens pouvant servir à la torture) qu'il a décidé de soumettre au Comité des Ministres.
Le CDDH a salué la publication récente de ses Rapports *« La place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international* », « *Le processus d'Interlaken* », « *Renforcer la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme* » et « *La Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle* » ainsi que les compilations de ses travaux dans les domaines de (i) la protection, promotion et développement de l'institution de l'Ombudsman ; (ii) la protection des droits de l'homme des personnes âgées ; (iii) la protection des victimes d'actes terroristes ; (iv) la protection environnementale et droits de l'homme ; (v) l'accès aux documents publics.
Il a regretté les difficultés considérables que les mesures prises en vue de la situation sanitaire actuelle ont apportées aux travaux intergouvernementaux, en particulier l'absence des réunions en présentiel des deux Groupes de rédaction DH-SYSC-IV et DH-SYSC-V, l'absence de réunion du DH-SYSC et de la réunion du CDDH de juin 2020, ainsi que les retards que la situation a comportés pour les travaux en cours.

Annexe I

Ordre du jour
(93e réunion du CDDH, 14–16 décembre 2020)

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Suivi de la Déclaration d'Interlaken

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 47+1 »)

3.3 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.4 Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)

3.5 Préparation du Séminaire *Pluricourts - CDDH* : *Mise en œuvre nationale de la Convention européenne des droits de l'homme - Comment mettre en pratique la « responsabilité partagée » ?*

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME

POINT 5 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DROITS DE L'HOMME

POINT 6 : SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

POINT 7 : DROITS DE L'HOMME ET MIGRATION

POINT 8 : INTERDICTION DU COMMERCE DES BIENS POUVANT ÊTRE UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 9 : DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES

POINT 10 : ACCES AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 11 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 12 : BIOÉTHIQUE

POINT 13 : TOUR DE TABLE SUR L'INTERÊT D'ÉVENTUELS TRAVAUX DU CDDH RELATIFS À LA CRISE SANITAIRE ET À SES CONSÉQUENCES DANS LES ÉTATS MEMBRES

POINT 14 : AUTRES TRAVAUX EVENTUELS DU CDDH EN 2021

POINT 15 : CONVENTIONS

POINT 16 : POINTS FOCAUX

POINT 17 : INVITÉS

POINT 18 : ÉLECTIONS

POINT 19 : PUBLICATIONS

POINT 20 : CALENDRIER

POINT 21 : REMERCIEMENTS

POINT 22 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe II

Rapport abrégé de la 17ème réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)
(3-6 novembre 2020)

I. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité de bioéthique (DH-BIO) a tenu sa 17e réunion en ligne via la plateforme KUDO du 3 au 6 novembre 2020. La liste des participants et l'ordre du jour de la réunion figurent respectivement en Annexe I et en Annexe II au présent rapport.

II. Ouverture – Introduction

2. M. Christophe Poirel, Directeur des Droits de l'homme, informe le DH-BIO des dernières développements pertinents au sein du Conseil de l'Europe, et notamment du document d'information de la Secrétaire générale sur la crise sanitaire (SG/INF(2020)24) et de la contribution du Conseil de l'Europe dans le soutien aux Etats membres. Il procède ensuite à un échange de vues avec les délégations.

III. Mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique à la lumière des nouvelles priorités

3. La Présidente présente les principales propositions visant à actualiser le Plan d'Action Stratégique, proposées par le Bureau, et rappelle aux délégations les propositions prioritaires du Bureau, sous le pilier Equité, tenant compte des problèmes soulevés par la pandémie et qui ont été approuvées par le DH-BIO.
   - extension du champ des travaux sur la littéracie en santé à d'autres groupes vulnérables que les seules personnes âgées ;
   - donner la priorité au développement de lignes directrices sur l'équité d'accès aux vaccins, aux traitements et aux équipements, y compris les considérations éthiques relatives à ceux-ci envisagés comme une ressource limitée ;
   - au vu des nouvelles priorités et de la charge de travail supplémentaire engendrée, le Bureau a également proposé, de reporter la préparation d'une lettre d'information annuelle en ligne.

4. Le Comité apprécie que le document soit régulièrement actualisé pour suivre la mise en œuvre continue du SAP.

5. Les nouvelles propositions du Bureau sont discutées sous le point Equité d'accès aux vaccins (voir ci-dessous).

IV. Examen du projet de document sur les méthodes de travail

6. Les délégations saluent le projet de document sur les méthodes de travail préparé par le Secrétariat en coordination avec le Bureau, qui vise à faciliter le travail du Comité et à en améliorer l'efficacité, ainsi qu'à permettre, le cas échéant, la coopération avec d'autres comités du Conseil de l'Europe et organisations intergouvernementales.

7. En l'absence de commentaires, le DH-BIO adopte le document le vendredi 6 novembre 2020.

V. Egalité de genre

8. Le Dr Ina Wagner présente son rapport: "*Integrating a gender equality perspective*".

9. Le rapport est salué par les délégations. Le dilemme concernant l'inclusion et l'exclusion des femmes dans les essais cliniques, le rôle des comités d'éthique de la recherche pour promouvoir l'inclusion, le manque de données et de recherches complètes sur le genre en biomédecine dans les Etats membres et la nécessité d'intensifier les efforts pour comprendre les différences entre les femmes et les hommes dans les diagnostics et les traitements, sont soulignés.

10. Le DH-BIO remercie le Dr Wagner pour son travail. L'importance d'une attention constante à l'intégration de la perspective de genre dans les travaux du Comité est soulignée, notamment dans la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique.

VI. Informations sur les progrès en matière de collecte d'exemples de pratiques destinées à promouvoir les mesures volontaires dans les soins de santé mentale

11. Le Secrétariat informe les délégations que le Dr Piers Gooding, chargé de recherches au Social Equity Institute de Melbourne et à la Faculté de droit de Melbourne (Australie), a accepté de soutenir le Secrétariat, en qualité d'expert consultant, dans son travail de compilation des exemples reçus. Le Dr Gooding préparera un avant-projet de compendium en vue de le présenter au DH-BIO lors de sa prochaine réunion plénière.

12. **Les délégations qui ne l'auraient pas encore fait sont invitées soit à répondre au questionnaire, soit à transmettre les coordonnées d'experts du domaine de la santé mentale, du travail social et d'autres domaines qui seraient prêts à faire part au Secrétariat de leur expérience dans le domaine de la prévention du recours aux mesures involontaires/de la promotion des pratiques volontaires dans les soins de santé mentale.**

VII. Protocole additionnel relatif à la protection de la dignité et des droits fondamentaux des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires dans les services de santé mentale

13. Le Secrétariat présente les changements apportés au projet de Protocole additionnel tels que proposés par le Bureau sur la base des observations des Délégations, ainsi que le projet de Rapport explicatif révisé par le Secrétariat à la lumière des changements proposés.

14. Mme De Bruijn-Wezeman, Rapporteure de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur la désinstitutionalisation des personnes handicapées, s'adresse au DH-BIO au nom de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE. Le texte de son intervention figure en annexe III au présent rapport.

15. Le DH-BIO entend les interventions des représentants du Forum européen des personnes handicapées, y compris de *Mental Health Europe*, de l'ENUSP (*European Network of (Ex-) Users and Survivors of Psychiatry*) et d'*Inclusion Europe*. Le texte de ces interventions figure en annexe IV au présent rapport.

16. Les délégations félicitent le Bureau et sa Rapporteure, Mme Sarah Rueda (France), pour le travail accompli. Le Comité exprime son soutien général au document tel que révisé par le Bureau et apporte quelques modifications au texte.

17. A l'exception de deux délégations qui votent contre et d'une qui s'abstient, toutes les autres délégations se déclarent prêtes à un vote formel sur le projet finalisé lors de la 18e réunion plénière du DH-BIO (1-4 juin 2021).

18. **Les délégations sont invitées à présenter leurs commentaires sur le projet nouvellement révisé, ainsi que son projet révisé de rapport explicatif, au plus tard le 30 novembre 2020**. Le texte finalisé sera envoyé aux délégations mi-décembre 2020 afin de laisser suffisamment de temps pour les consultations au sein des Etats membres et en vue de le soumettre à un vote formel lors de la 18e réunion plénière (1-4 juin 2021).

VIII. Technologies de modification du génome

19. Le Dr Ingo Härtel (Allemagne), Rapporteur sur la génétique et la génomique rappelle l'origine et les avancées dans l'examen des questions éthiques et juridiques soulevées par l'évolution des technologies de modification du génome en lien avec l'article 13 de la Convention d'Oviedo. Il rappelle également les travaux actuellement menés par d'autres instances et organisations.

20. La Présidente du DH-BIO souligne le rôle important du Comité dans le débat international sur les questions éthiques et juridiques soulevées par les technologies de modification du génome,

notamment en raison de sa responsabilité en vertu de la Convention d'Oviedo, qui contient la seule disposition juridique internationale contraignante sur la modification du génome.

21. Elle présente ensuite les différentes options identifiées par le Bureau et soumises au Comité:

    - Option 1: une révision de l'article 13, selon les modalités prévues à l'article 32 de la Convention d'Oviedo, est nécessaire.
    - Option 2: des clarifications de certains termes/aspects sont nécessaires, sans toutefois modifier le texte de l'article 13.
    - Option 3: aucune révision ni clarification concernant l'article 13 n'est nécessaire

22. A l'exception de deux délégations qui réservent leur position, toutes les délégations qui s'expriment soutiennent l'option qui prévoit d'apporter des clarifications à certains termes/aspects de la disposition de l'article 13 sans revoir sa formulation.

23. **Les délégations sont invitées à préciser au Secrétariat, au plus tard le 15 janvier 2021, les termes/aspects qui nécessiteraient selon elles des clarifications.**

IX. Participation des enfants au processus décisionnel sur des questions relatives à leur santé

24. Le Dr Annagrazia Altavilla, consultante, présente la note de concept et le questionnaire sur les législations et pratiques pertinentes en matière de participation des enfants au processus décisionnel sur des questions relatives à leur santé. Il s'en suit un échange avec les délégations.

25. **Les délégations sont invitées à partager la note conceptuelle et le questionnaire tels que finalisés par le Secrétariat, avec des personnes travaillant sur les sujets pertinents et à soumettre des réponses au questionnaire en ligne, ainsi que d'autres informations utiles sur le sujet, au plus tard le 31 mars 2021.**

26. **Les délégations sont également invitées à fournir au Secrétariat les coordonnées d'experts qui seraient prêts à partager leurs connaissances et leur expérience dans ce domaine.**

X. Équité d'accès aux vaccins

27. Tenant compte des priorités sur lesquelles le Comité s'est accordé, le Bureau estime que dans le contexte de l'actuel scénario rapide de leur développement, le DH-BIO pourrait avoir un plus grand impact s'il préparait rapidement un projet de texte mettant l'accent sur l'équité d'accès aux vaccins. Les travaux se poursuivront alors sur les thérapies et les matériels, notamment dans un contexte de pénurie des ressources.

28. Le Secrétariat présente son document d'information destiné à donner aux délégations une vue d'ensemble du scénario actuel de développement et de réglementation de vaccins contre la COVID-19. Le Prof. Kristof Van Assche (Belgique), consultant, présente l'avant-projet de texte sur l'équité d'accès aux vaccins, proposant un cadre éthique fond, en particulier, sur les principes énoncés par la Convention d'Oviedo.

29. Au cours de la discussion les délégations saluent la pertinence des travaux sur les vaccins tout en soulignant l'importance de veiller à une valeur ajoutée et à ne pas faire double emploi avec les travaux déjà menés par d'autres organisations comme l'OMS et l'UE.

30. Mme Jennifer De Temmerman, membre de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, décrit le travail qu'elle mène actuellement sur les considérations éthiques, juridiques et pratiques en lien avec les vaccins contre la COVID-19, dans une démarche accélérée. Sa commission organisera une audition sur ce thème lors de sa prochaine réunion, le 1er décembre 2020.

31. A l'exception d'une délégation qui s'abstient, toutes les délégations soutiennent la proposition de mettre prioritairement l'accent sur l'équité d'accès aux vaccins. Toutes les délégations, à l'exception de deux qui votent contre, sont favorables à la rédaction d'une déclaration.

32. Enfin, les délégations acceptent de travailler par la suite à l'élaboration de lignes directrices sur l'équité d'accès aux traitements et aux équipements dans le contexte de ressources limitées, comme la prochaine étape des travaux après la préparation de la déclaration sur les vaccins, à l'exception d'une qui se déclare contre et de cinq qui s'abstiennent. Les grandes lignes préliminaires seront préparées pour la réunion de juin qui seront soumises au DH-BIO pour accord sur la voie à suivre.

33. Pour l'élaboration du projet de déclaration sur l'équité d'accès aux vaccins, un groupe de rédaction sera mis en place dès que possible. **Les membres des délégations sont invités à manifester leur intérêt à rejoindre le groupe de rédaction, au plus tard le vendredi 13 novembre 2020.**

34. Le Secrétariat propose d'évaluer la possibilité de collaborations avec la Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM) pour les aspects qualitatifs des médicaments en vue de l'élaboration de la déclaration, sur la base de l'exigence de « qualité appropriée » énoncée à l'Article 3 de la Convention d'Oviedo. Convention. Le groupe de rédaction examinera la question et, le cas échéant, le Secrétariat contactera la DEQM.

XI. Election au Bureau

35. Le Comité élit le Dr Ritva Halila (Finlande), Présidente pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

36. Le Comité élit le Dr Siobhan O'Sullivan (Irlande), Vice-Présidente pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

37. Le Comité procède à l'élection de trois membres du Bureau. Parmi les quatre candidats proposés, le Comité réélit le Dr Rodica Gramma (Moldova) et le Prof. Pierre Mallia (Malte), pour un second mandat de deux ans, ainsi que le Dr Assunta Morresi (Italie) pour un deuxième mandat de deux ans, renouvelable une fois

XII. Décisions prises par le DH-BIO à sa 17e réunion

38. Avec l'accord des délégations, la liste des décisions prises lors de la réunion est envoyée aux membres du Comité et approuvée selon la procédure écrite.

XIII. Dates des prochaines réunions

39. Le DH-BIO convient des dates suivantes pour ses prochaines réunions qui se tiendront à Strasbourg:
    - 18e réunion du DH-BIO : 1-4 juin 2021
    - 19th réunion du DH-BIO : 2-5 novembre 2021

XIV. Questions diverses

Commentaires du DH-BIO sur la recommandation 2176(2020) de l'APCE- « L'éthique dans la science et la technologie : une nouvelle culture du dialogue public »

40. D'une façon générale, les délégations approuvent les recommandations énoncées par l'Assemblée parlementaire dans sa Recommandation 2176(2020) et adoptent les commentaires préparés par le Secrétariat sur la base des travaux pertinents du DH-BIO.

Représentants et rapporteurs

41. Le Dr Assunta Morresi (Italie) est chargée de représenter le DH-BIO au sein du Comité CD-P-TO.

42. Il est rappelé aux Délégations que le Comité des Ministres a invité les comités intergouvernementaux à prévoir la possibilité de désigner, outre un rapporteur sur les droits des enfants et un rapporteur sur l'égalité de genre, un rapporteur sur les questions relatives aux personnes handicapées et un rapporteur sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage. Le Dr Constantinos Phellas, qui avait manifesté son intérêt pour cette fonction, est désigné comme Rapporteur sur les questions de handicap. **Les membres des délégations des États membres**

ont été invités à exprimer leur intérêt à devenir rapporteur du DH-BIO sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du Voyage au plus tard le vendredi 13 novembre 2020.

Questions à la CEDH en vertu de l'Article 29 de la Convention d'Oviedo

43. Le Secrétariat informe le DH-BIO qu'en juin 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a invité les Etats membres à soumettre des observations écrites sur la requête déposée fin 2019, en vertu de l'Article 29 de la Convention d'Oviedo, à la lumière de plusieurs questions formulées par la Cour concernant l'existence d'une compétence de la Cour et, pour les Parties contractantes à la Convention d'Oviedo, sur les dispositions nationales régissant les aspects couverts par la demande d'avis consultatif. La Cour a reçu des observations écrites de 24 Etats membres. La Cour informera le DH-BIO de tout fait nouveau dans la procédure.